



Plan de restructuration de France Télévisions **La CGT quitte la négociation**

A l'ouverture des négociations sur le projet de recomposition des effectifs, la CGT a émis deux conditions pour aboutir à un accord :

- Que les représentants du personnel soient en préalable à cette négociation informés et consultés sur la stratégie de l'entreprise
- Que la direction retire son projet de suppression de 1000 emplois

En effet, depuis l'été 2018 des informations circulent sur l'équation budgétaire de -400M€ que l'entreprise doit réaliser à l'horizon 2022. La direction a confirmé cette trajectoire en CSE central en fin d'année. C'est depuis silence radio sur la déclinaison stratégique.

Pour la CGT il est clair qu'on ne peut se satisfaire d'un simple objectif budgétaire pour engager une négociation déterminante. Nous voulons savoir comment cela sera décliné dans nos structures. Comment vont se traduire les 100M€ prévus pour le redéploiement dans le numérique ? Pour quels métiers et à quel endroit ? Quels sont la nature et le volume de programmes que produiront les personnels de l'entreprise d'ici 2022 ? Quel est le plan de continuation des chaînes linéaires ? 5 ans ? 10 ans ? 15 ans ?

Quel plan de formation des salariés sur le numérique ?

Tout cela s'appelle simplement la stratégie de l'Entreprise et la direction a obligation d'informer et consulter le CSE central sur cette stratégie et sa déclinaison dans l'entreprise.

Nous aussi avons besoin de comprendre en quoi la suppression de 1000 emplois serait une nécessité autre qu'une injonction de l'État dont nous ne sommes pas comptables. Nous attendons donc que l'État justifie son diktat, qu'il assume publiquement la saignée qu'il compte infliger à l'audiovisuel public et en particulier à France Télévisions.

Dans ces conditions, il n'est pas possible aux représentants CGT de continuer de négocier un plan qu'ils ne signeront pas.

La CGT appelle les autres organisations syndicales à la rejoindre pour organiser dans l'unité le rapport de force nécessaire afin de contraindre la direction de l'entreprise et l'État à réviser leurs objectifs.

Paris, le 15 janvier 2019